



ROLL-GOM

Tilloy-lès-Mofflaines

PJ n°7 : Note de présentation non technique

Rapport

Réf : CACINO210687 / RACINO04460-01

LEGO - AVO / JPT





30/01/2023



ROLL-GOM

Tilloy-lès-Mofflaines

PJ n 7 : Note de présentation non technique

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	30/01/2023	01	L. GODON  A. VOGT 	JP LENGLET 	JP LENGLET 

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CACINO210687 / RACINO04460-01
Numéro d'affaire :	A53945
Domaine technique :	IC01

GINGER BURGEAP Agence Nord-Ouest • 5, chemin des Filatiers – 62223 Sainte-Catherine
Tél : 03.21.24.38.00 burgeap.arras@groupeginger.com

SOMMAIRE

1.	Objet du dossier.....	5
2.	Présentation du demandeur.....	5
3.	Classement au titre du Code de l'environnement.....	5
	3.1 Classement au titre de l'annexe de l'article R122-2 du Code de l'Environnement	5
	3.2 Classement au titre de la nomenclature ICPE.....	6
	3.3 Classement IOTA.....	6
4.	Localisation du site	8
5.	Description des installations	9
	5.1 Transit / regroupement de liquides automobiles	9
	5.2 Stockage de pneumatiques usagés	10
	5.3 Transit / regroupement de déchets automobiles	10
6.	Organisation du site	12
	6.1 Horaires	12
	6.2 Personnel	12
7.	Principaux enjeux selon l'étude d'impact.....	13
8.	Principaux enjeux selon l'étude de dangers	16
	8.1 Caractérisation des potentiels de dangers, risques associés et possibilités de réduction	16
	8.1.1 Dangers liés aux produits.....	16
	8.1.2 Dangers liés aux installations.....	17
	8.2 Description des moyens de prévention et de protection	17
	8.2.1 Moyens de prévention.....	17
	8.2.2 Moyens de détection et protection	17
	8.2.3 Moyens de protection foudre.....	17
	8.2.4 Estimation du besoin en eau.....	17
	8.2.5 Détermination des besoins en confinement	17
	8.2.6 Conclusions.....	18
	8.3 Analyse préliminaire des risques	18
	8.4 Evaluation de l'intensité des scénarii retenus	19
	8.4.1 Feu de nappe dans les rétentions d'huiles usagées	19
	8.4.2 Incendie sur le hall de stockage	20
	8.4.3 Effets toxiques : incendie du hall de stockage.....	20
	8.4.4 Incendie sur la zone de pneumatiques.....	21
	8.4.5 Effets toxiques : incendie de pneumatiques.....	22
	8.5 Conclusion	22

TABLEAUX

Tableau 1 : Rubriques de l'article R.214-1 concernées par le projet	6
Tableau 2 : Enjeux de l'étude d'impact.....	13
Tableau 3 : Volume total d'eau à confiner selon la D9A	18
Tableau 4 : Scénarios retenus.....	18
Tableau 5 : Tableau des distances des seuils d'effets toxiques à hauteur d'homme (1,8 m à partir du sol)	21

FIGURES

Figure 1 : Localisation du site sur carte IGN (source : GEOPORTAIL)	8
Figure 2 : Localisation du site sur vue aérienne (source : GEOPORTAIL)	8
Figure 3 : Présentation du projet (source : ROLL GOM – plan masse en date du 19/01/2023)	11
Figure 4 : Effets thermiques du feu de nappe des huiles usagées (PhD 2)	19
Figure 5 : Effets thermiques du hall de stockage des déchets automobiles (PhD 6)	20
Figure 6 : Effets thermiques de l'incendie de la zone de stockage de pneumatiques (PhD 7) – stockage est.....	22
Figure 7 : Effets thermiques de l'incendie de la zone de stockage de pneumatiques (PhD 7) – stockage ouest.....	22

1. Objet du dossier

La société ROLL GOM, faisant partie du groupe AUREA, exploite un site soumis à autorisation sur la commune de Tilloy-Les-Mofflaines, spécialisée dans la fabrication de roues à bandage de caoutchouc recyclé issues de pneumatiques usagés traités sur le site et de plastique recyclé.

La société ROLL GOM souhaite obtenir une autorisation d'exploiter un nouveau site ICPE¹, site indépendant et séparé du site actuel par la rue Laennec, afin d'y réaliser une activité de regroupement d'huiles minérales usagées et de liquides de refroidissement ainsi que l'entreposage provisoire de déchets provenant de la réparation automobile (pneumatiques usagés, batteries, filtres à huiles conditionnés...).

Le présent document présente la demande d'autorisation environnementale de ce nouveau site.

2. Présentation du demandeur

Raison sociale :	ROLL GOM
Forme juridique :	Société par actions simplifiée
Coordonnées du site objet du dossier :	Rue JACQUART 62217 TILLOY-LES-MOFFLAINES
N° SIRET :	45319297300023
Code APE :	Fabrication d'autres articles en caoutchouc (2219Z)
Registre du Commerce :	Arras B 453 192 973
Nom et qualité de la personne en charge du dossier :	Noel RECHER Directeur Environnement - GROUPE AUREA

3. Classement au titre du Code de l'environnement

3.1 Classement au titre de l'annexe de l'article R122-2 du Code de l'Environnement

Le site est soumis à évaluation environnementale du fait :

- Point 1 : activités ICPE soumises à autorisation, dont des rubriques IED (rubriques 3XXX), et à enregistrement.

¹ ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

3.2 Classement au titre de la nomenclature ICPE

Les rubriques ICPE soumises à **autorisation** sont les suivantes :

- 2718-1 : Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux (1 t) ;
- 3550 : stockage temporaire de déchets dangereux (50 t) ;

Les rubriques ICPE soumises à **enregistrement** sont les suivantes :

- 2714-1 : Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois (1 000 m³) ;

Les rubriques ICPE soumises à **déclaration** sont les suivantes :

- 2795 : Installations de lavage de fûts (20 m³/j).

3.3 Classement IOTA¹

Le tableau suivant présente les rubriques de la nomenclature concernées par le projet selon l'article R.214-1 du Code de l'environnement.

Tableau 1 : Rubriques de l'article R.214-1 concernées par le projet

Rubrique	Intitulé	Positionnement du projet (superficie)	
2.1.5.0.	<i>Rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet étant...</i>	<input type="checkbox"/> inférieure à 1 ha (NC) <input checked="" type="checkbox"/> supérieure à 1 ha, mais inférieure à 20 ha (D) <input type="checkbox"/> supérieure à 20 ha (A)	Superficie du projet : 1,16 ha Bassin versant amont : 0,48 ha Superficie totale : 1,64 ha PROCEDURE DE DECLARATION
3.2.2.0.	<i>Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau : Surface soustraite</i>	<input checked="" type="checkbox"/> inférieure à 400 m ² (NC) <input type="checkbox"/> supérieure ou égale à 400 m ² et inférieure à 10 000 m ² (D) <input type="checkbox"/> supérieure ou égale à 10 000 m ² (A)	Pas de cours d'eau à proximité immédiate du site
3.2.3.0	<i>Plans d'eau, permanents ou non, dont la superficie est</i>	<input checked="" type="checkbox"/> inférieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (NC) <input type="checkbox"/> supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (D) <input type="checkbox"/> supérieure ou égale à 3	Pas de plan d'eau sur le site

¹ IOTA : Installations, Ouvrages, Travaux et Activités.

Rubrique	Intitulé	Positionnement du projet (superficie)	
		ha (A)	
3.3.1.0.	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant	<input checked="" type="checkbox"/> inférieure à 0,1 ha (NC) <input type="checkbox"/> supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D). <input type="checkbox"/> supérieure ou égale à 1 ha (A)	Pas de modification sur des marais ou zones humides
1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/> (D)	Mise en place de 3 piézomètres sur le site (1 en amont et 2 en aval) PROCEDURE DE DECLARATION

NC : Dispense, D : déclaration, A : Autorisation

L'opération d'aménagement est donc soumise à la rubrique DECLARATION au titre du Code de l'environnement.

4. Localisation du site

Le site de ROLL GOM se trouve sur la commune de Tilloy-lès-Mofflaines dans le département du Pas-de-Calais (62).

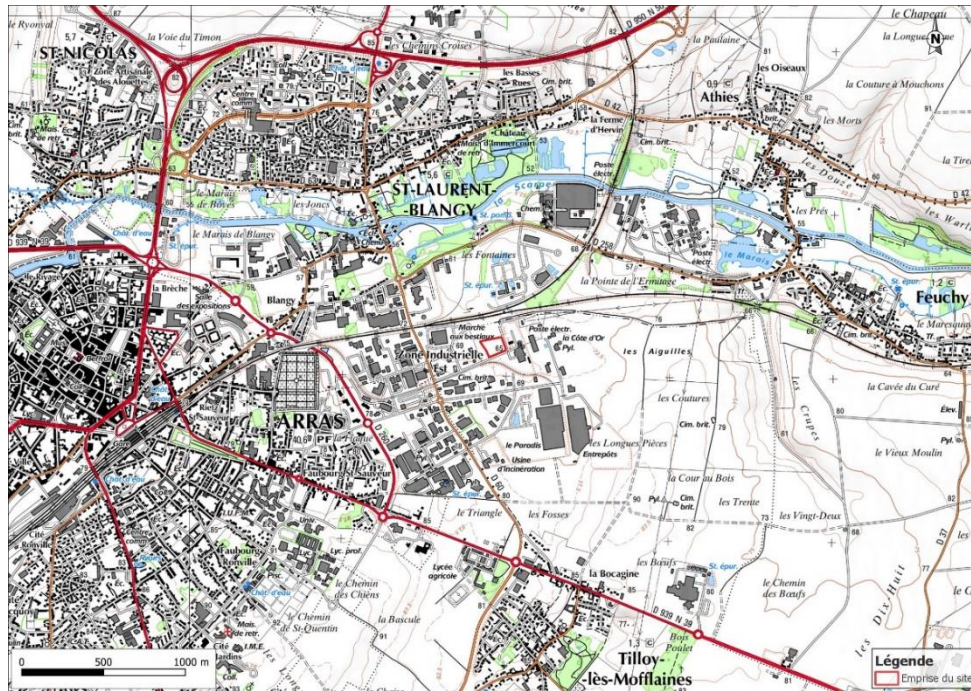


Figure 1 : Localisation du site sur carte IGN (source : GEOPORTAIL)



Figure 2 : Localisation du site sur vue aérienne (source : GEOPORTAIL)

5. Description des installations

Le site d'étude, d'une superficie de 11 606 m², comportera les activités suivantes :

- Activité de regroupement d'huiles minérales usagées et de liquides de refroidissement ;
- Entreposage provisoire de déchets provenant de la réparation automobile (pneumatiques usagés, filtres à huile, aérosols, batteries, emballages vides souillés, solides imprégnés, pots de peinture vides, flexibles usagés).

Le détail des activités est présenté dans les paragraphes ci-dessous.

Le site comportera donc les installations suivantes :

- Une zone de stockage de pneumatiques usagés ;
- Un hall couvert accueillant le stockage de déchets automobiles ;
- Une zone de stockage des huiles minérales et liquides de refroidissement comprenant :
 - Des cuves de stockages ;
 - Des rétentions ;
 - Un poste de chargement/déchargement ;
- Un bassin de récupération des eaux pluviales servant également de bassin de confinement pour d'éventuelles eaux d'extinction incendie ;
- Une réserve d'eau incendie de 120 m³ et groupe motopompe ;
- Un bungalow avec bureau ;
- Un local motopompe.

L'accès au site se fera par 2 entrées et sorties situées sur les rues Jacquart et Laennec.

Les quantités maximales de déchets stockés sur le site seront :

- Huiles usagées : 185 t ;
- Liquides de refroidissement : 30 t ;
- Filtres à huile : 35 t ;
- Batteries : 25 t ;
- Pneumatiques usagés : 300 t ;
- Emballages vides souillés : 10 t ;
- Solides imprégnés : 10 t ;
- Aérosols : 5 t ;
- Flexibles souillés : 15 t ;
- Pots de peinture vides, mastics, colles : 10 t.

5.1 Transit / regroupement de liquides automobiles

Les huiles minérales usagées seront regroupées dans deux cuves aériennes sur rétention d'un volume utile de 102 m³ chacune équipées d'un évent dimensionné pour le cas feu et d'un caisson de charbon actif permettant de se prémunir contre toute émission d'odeur.

Les liquides de refroidissement seront regroupés une cuve aérienne sur rétention d'un volume utile de 30 m³ dotée des mêmes équipements et dispositifs que les cuves recevant les huiles minérales usagées.

Un poste de déchargement/chargement prévu pour accueillir les véhicules de collecte d'huiles usagées ainsi que les camions-citernes en assurant la reprise sera aménagé à proximité immédiate des rétentions recevant les cuves. Ce poste, de 22 m de longueur par 6,9 m de largeur implanté sur un dallage béton étanche muni de formes de pentes permettant de collecter tout épandage accidentel sera délimité par un muret dans sa plus grande longueur et de dos d'âne sur sa largeur afin de créer une aire en rétention.

Par un avaloir central et une canalisation enterrée, les éventuels écoulements ou eaux pluviales souillées se déverseront par gravité dans une cuve enterrée assurant le rôle de rétention déportée d'une capacité de 30 m³. Celle-ci sera implantée sous la surface libre entre le poste de chargement/déchargement et les rétentions de cuves.

Les pompes, d'un débit de 60 m³/h assurant le transfert entre les véhicules citernes et les cuves de stockage ainsi que les filtres, seront implantés au niveau de l'aire de chargement/déchargement, entre celle-ci et la rétention des cuves.

5.2 Stockage de pneumatiques usagés

Le stockage de pneumatiques véhicules légers usagés avant valorisation dans l'installation ROLL GOM existante sera effectué dans 2 alvéoles en béton d'une longueur de 32 mètres et d'une largeur de 7,5 mètres pour une hauteur de 3 mètres permettant d'entreposer environ 2 100 m³ de pneumatiques. Les pneumatiques usagés issus d'une collecte sélective seront réceptionnés par bennes à fond mouvant et repris par une chargeuse pour alimenter l'atelier de valorisation existant.

5.3 Transit / regroupement de déchets automobiles

Le projet prévoit également d'assurer le transit et regroupement de déchets automobiles conditionnés dans un hall couvert de 575 m². Sous cette surface couverte seront aménagées sept alvéoles dédiées aux différents types de déchets suivants :

- Aérosols (40 m²) entreposés en caisses palettes dans une enceinte grillagée résistante afin d'éviter toute projection en cas d'incendie ;
- Flexibles hydrauliques usagés (40 m²) ;
- Batteries en caisses palettes étanches (40 m²) ;
- Filtres à huiles en fûts ou caisses palettes avant regroupement en bennes (80 m²) ;
- Chiffons et matériaux souillés (40 m²) ;
- Emballages souillés (40 m²) ;
- Pots de peinture vides (40 m²).

Sous cette surface couverte sera également aménagée une zone (80 m²) pour l'entreposage de deux bennes étanches d'une capacité unitaire de 30 m³. Une benne sera destinée au regroupement des fûts métalliques pressés destinés à une filière de valorisation matière (aciérie), et une seconde pour le regroupement de filtres à huile avant expédition vers la filière de traitement EPR également exploitée par le groupe AUREA.

Une aire de circulation d'une largeur de 5 mètres permettant d'assurer la manutention au moyen d'un chariot élévateur des différents contenants de déchets (fûts fermés ou caisses palettes étanche) sera aménagée au centre de l'aire couverte avec de part et d'autre les alvéoles de stockage.

A l'extérieur de la surface couverte et attenante à celle-ci, une aire étanche en béton et en rétention sera aménagée pour recevoir un poste de lavage de fûts avec récupération des eaux de lavage dirigées vers la cuve de stockage de liquides de refroidissement destinés au même mode de traitement ainsi que d'une presse à fûts pour réduction de volume des fûts devenus inutilisables.

Au Nord de cette aire sera aménagée une zone imperméabilisée d'une surface de 200 m² pour le stockage de contenants neufs et vides pour mise à disposition chez les clients.

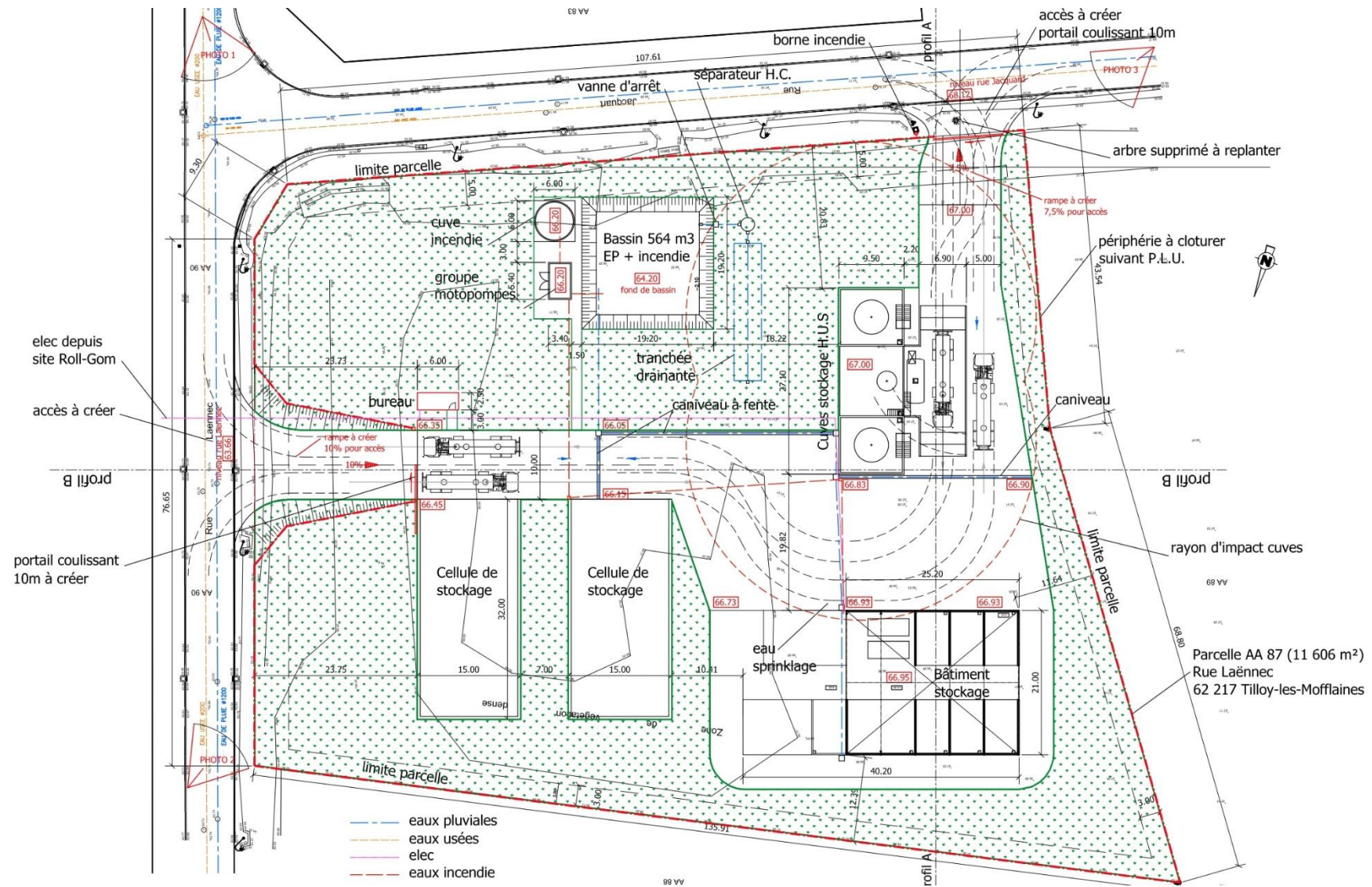


Figure 3 : Présentation du projet (source : ROLL GOM – plan masse en date du 19/01/2023)

6. Organisation du site

6.1 Horaires

Le site fonctionnera du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00.

Il sera fermé les weekends et les jours fériés.

6.2 Personnel

Le site comportera, uniquement pour l'activité de transit/regroupement de déchets conditionnés ou en vrac, hors chauffeurs de collecte et hors gestion des pneumatiques usagés assurée par le site ROLL GOM existant :

- Un responsable de site ;
- Un adjoint administratif / laboratoire ;
- 3 agents d'exploitation.

7. Principaux enjeux selon l'étude d'impact

Tableau 2 : Enjeux de l'étude d'impact

Thématique	Etat actuel	Effets	Mesures
Topographie et géologie	<p>Le terrain est globalement plat et se trouve à 65 m NGF</p> <p>Formations géologiques : limons de lavage sur craie</p> <p>Sols sensibles car non recouverts par une couche imperméable</p> <p>Pas de pollution des sols</p>	<p>Pas de remodelage significatif du terrain et balance déblais-remblais pratiquement nul</p>	<p>Etude géotechnique réalisée préalablement à tous travaux afin de déterminer la résistance des sols et définir les fondations nécessaires pour la cuvette de rétention, les alvéoles de stockage de pneumatiques et le bâtiment recevant les déchets automobiles.</p>
Climat et émission de gaz à effet de serre	<p>Températures faibles avec des grandes amplitudes thermiques entre la saison hivernale et la saison estivale.</p> <p>Précipitations relativement importantes (723,1 mm)</p> <p>La région Hauts de France est parmi les plus énergivores en France, avec une consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre par habitant 30 % au-dessus de la moyenne du pays.</p>	<p>Pas d'émission de gaz à effet de serre</p>	<p>Aucune mesure nécessaire</p>
Eaux souterraines	<p>Nappe de la craie, libre dans le secteur d'étude.</p> <p>Sens d'écoulement présumé vers le nord en période des basses eaux et vers l'ouest en période des hautes eaux</p> <p>Présence de captages en aval hydraulique mais éloignés par rapport au site. Site non inclus dans un périmètre captage AEP.</p>	<p>Pas de prélèvement dans les eaux souterraines</p> <p>Risque de déversement accidentel de produits liquides polluants</p>	<p>Entretien régulier des engins et du matériel</p> <p>Aires de chargement / déchargement imperméabilisées</p> <p>Cuves sur rétention</p> <p>Passage des eaux pluviales potentiellement polluées par un séparateur / déshuileur</p> <p>Eaux de lavage des fûts collectées en tant que déchets</p> <p>Auto surveillance eaux souterraines</p>

Thématique	Etat actuel	Effets	Mesures
Eaux superficielles	<p>Le site étudié est localisé à 750 m au sud de la Scarpe. Cette rivière s'écoule vers l'est et présente des usages de pêche, d'eaux industrielles et récréatifs.</p> <p>La Scarpe a un bon état chimique et un état écologique moyen.</p> <p>Les eaux pluviales seront stockées dans un bassin de rétention étanche puis infiltrées dans une tranchée. Le projet ne prévoit pas de rejet dans les eaux de surface.</p>	<p>Pas de prélèvement dans les eaux superficielles</p> <p>Risque de déversement accidentel de produits liquides polluants</p> <p>Pas de rejets dans les eaux superficielles</p>	<p>Collecte gravitaire des eaux de ruissellement des toitures, des voiries et de la part non infiltrée des espaces verts</p> <p>La mise en œuvre d'une vidange du bassin de rétention étanche dirigée vers une tranchée d'infiltration</p> <p>La gestion des eaux pluviales à la parcelle pour une pluie décennale.</p> <p>Auto surveillance eaux superficielles</p> <p>Opérations d'entretien périodiques annuelles</p>
Qualité de l'air	<p>PPA du Nord-Pas-De-Calais</p> <p>La station de mesures atmosphériques la plus proche du site est localisée à 2 km.</p> <p>Dans le secteur d'étude, la pollution atmosphérique d'origine humaine est issue des installations de chauffage domestique ; du trafic routier et des activités industrielles et artisanales.</p>	<p>Pas de rejets atmosphériques canalisés sur le site</p> <p>Gaz d'échappement des véhicules</p> <p>Emissions par respiration et mouvement des cuves de stockages d'huiles usagées et de liquides de refroidissement</p>	<p>Entretien des engins et du matériel</p> <p>Optimisation des chargements et arrêt des véhicules lorsqu'ils ne sont pas en mouvement</p> <p>Réduction des périodes de livraison</p>
Odeurs	<p>L'environnement du site génère ponctuellement de faibles odeurs de caoutchouc en lien avec l'activité du site ROLL GOM en activité.</p>	<p>Pas d'émissions d'odeurs</p>	<p>Aucune mesure nécessaire</p>
Milieu naturel	<p>Présence de plusieurs ZNIEFF à moins de 3 km du site mais site non inclus dans le périmètre d'une ZNIEFF.</p> <p>La zone NATURA 2000 la plus proche du site est localisée à environ 20 km.</p> <p>La zone est constituée en majorité par une friche et une haie ceinture le décrocher de la partie Nord du site, de la partie Ouest et une partie de la partie Sud. D'après les relevés faunistiques et floristiques réalisés en octobre 2020 et avril 2021, les enjeux sur cette zone sont faibles.</p>	<p>Consommation de milieux naturels mais à faibles enjeux</p>	<p>Les parties du site qui n'accueillent pas d'installations seront enherbées</p> <p>Eviter les éclairages non nécessaires et diffus</p>

Thématique	Etat actuel	Effets	Mesures
Paysage et patrimoine culturel	<p>Le site d'étude n'est concerné par aucun site classé ou inscrit et n'est inclus dans aucun périmètre de protection des Monuments Historiques. Aucun site inscrit ou classé n'est d'ailleurs localisé sur la commune de Tilloy-les-Mofflaines.</p> <p>La base Mérimée du Ministère de la Culture ne recense aucun site présentant un intérêt particulier et inscrit à l'inventaire général du patrimoine sur la commune de Tilloy-les-Mofflaines.</p>	<p>Impact visuel du fait de la présence d'un hall de 5 m de hauteur, de cuves de 5,5 m de hauteur maximum et des alvéoles de stockage de pneumatiques de 3 m de hauteur</p> <p>Site localisé au sein d'une zone industrielle</p>	Aucune mesure nécessaire
Habitations et établissements sensibles	<p>Aucune habitation présente dans l'aire d'étude rapprochée. Les habitations les plus proches sont situées à 600 m au nord du site.</p> <p>L'ERP le plus proche correspond à la Société Protectrice des Animaux située en limite nord du site. Cette établissement est peu fréquenté.</p>	<p>Impact visuel et sonore</p> <p>Impact sur le paysage</p>	<p>Entretien régulier des engins et du matériel</p> <p>Optimisation des chargements</p> <p>Livraison en journée</p> <p>Nettoyage des voiries si nécessaire</p>
Transports et mobilités	<p>Réseau routier développé (autoroutes A1 et A26 ; départementales D950 et D939).</p> <p>Voie ferroviaire : La voie ferrée la plus proche est à environ 140 m au Nord du site.</p>	<p>Trafic routier important lié à l'acheminement et à l'enlèvement des déchets du site</p>	<p>Entretien régulier des engins et du matériel</p> <p>Optimisation des chargements</p> <p>Livraison en journée</p> <p>Nettoyage des voiries si nécessaire</p>
Ambiance sonore	<p>Principales sources sonores constituées par les axes routiers</p>	<p>Bruit liés à la circulation des camions et véhicules pour la collecte et l'enlèvement des déchets et aux engins de manutention du site</p>	<p>Limitation de la vitesse sur le site</p> <p>Entretien des engins et du matériel</p> <p>Fonctionnement du site en journée</p> <p>Mesurage acoustique conformément aux exigences du futur arrêté d'autorisation</p>
Ambiance lumineuse	<p>Les environs du site sont industriels et semi-ruraux et présentent une pollution lumineuse modérée.</p>	<p>Fonctionnement du site en journée</p> <p>Mise en place d'éclairages au niveau des installations afin de garantir la sécurité en début de journée en période hivernale</p>	<p>Eviter les éclairages non nécessaires et diffus</p>
Energie	<p>Le poids de l'industrie fait de la région Hauts-de-France l'une des régions les plus consommatrices d'énergies (soit 3 tep/habitant en Haut-de-France pour 2,2 tep/habitant).</p>	<p>Puissance installée de l'ordre de 80 KW</p> <p>Pas de consommation de gaz naturel et de gazole (hors véhicules de transport)</p>	<p>Utilisation de moteurs à haut rendement énergétique</p>

Thématique	Etat actuel	Effets	Mesures
Déchets	Le plan régional de prévention et de gestion des déchets de la région Hauts-de-France met l'accent sur la prévention des déchets et leur valorisation notamment les déchets dangereux.	Déchets générés sur le site de type EPI, absorbants, eaux souillées et fûts vides	Gestion strictement encadrée des déchets Réemploi ou valorisation matière des fûts vides

En vertu de la circulaire du 09/08/2013, dans le cas d'une installation IED, le volet santé de l'étude d'impact doit comporter une Interprétation de l'Etat des Milieux et une Evaluation Quantitative du Risque sanitaire, avec modélisation.

Cependant pour qu'il y ait un risque sanitaire pour les populations il faut que ces 3 paramètres soient présents :

- Une source d'émission (atmosphérique et/ou aqueuse) ;
- Une voie de transfert ;
- Une cible.

En l'absence d'un de ces éléments, un risque sanitaire ne peut survenir.

Dans le cas présent, les émissions atmosphériques du site apparaissent comme inexistantes.

Les émissions aqueuses hors site sont uniquement liées aux rejets d'eaux pluviales qui seront infiltrées sur site ou gérées comme déchet si celles-ci ne sont pas conformes aux valeurs limites de rejets qui seront définis dans le futur arrêté préfectoral. Il n'y aura pas d'émissions aqueuses hors site dans le milieu naturel.

Ainsi, aucune émission pouvant avoir un impact sur la santé des populations ne sera présente sur le site. Aucun risque sur les populations n'est donc attendu.

8. Principaux enjeux selon l'étude de dangers

8.1 Caractérisation des potentiels de dangers, risques associés et possibilités de réduction

La description des installations et procédés du site a permis d'identifier les potentiels de dangers du site, qui sont présentés dans les paragraphes suivants, ainsi que leurs possibilités de réduction.

8.1.1 Dangers liés aux produits

Les produits susceptibles de provoquer des effets en dehors des limites de propriété sont les suivants :

- Huiles usagées : épandage et incendie ;
- Filtres à huile : incendie ;
- Batteries : incendie et explosion ;
- Pneumatiques usagés : incendie ;
- Emballages vides souillés : incendie ;
- Solides imprégnés : incendie ;
- Aérosols : incendie ;
- Flexibles souillés : incendie ;
- Pots de peinture vide, mastics, colle : incendie.

8.1.2 Dangers liés aux installations

Pas de potentiels de dangers identifiés.

8.2 Description des moyens de prévention et de protection

8.2.1 Moyens de prévention

Les moyens de prévention du site sont les suivants :

- L'ensemble du site sera clôturé et fermé par deux portails en dehors des heures d'ouverture ;
- L'accès à l'intérieur du site n'est possible qu'aux personnels dûment autorisés ou accompagnés ;
- Consignes d'exploitation ;
- Vérification périodique des équipements.

8.2.2 Moyens de détection et protection

Les moyens mis en place sur le site seront les suivants :

- Moyens de détection : détecteur optique de flamme UV/IR ;
- Extinction automatique de la zone de stockage ;
- Présence d'extincteurs ;
- Réserve d'eau incendie de 120 m³ ;
- Dispositions constructives au niveau du hall de stockage ;
- Moyens spécifiques au niveau des cuves de stockage et du poste de chargement / déchargement (événements, rétentions...).

Les moyens externes sont assurés par la présence de 2 poteaux incendie à proximité immédiate du site et par le SDIS 62.

8.2.3 Moyens de protection foudre

Une analyse du risque foudre et une étude technique seront réalisées conformément à l'arrêté du 19/07/2011 modifiant l'arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

8.2.4 Estimation du besoin en eau

Le besoin en eau maximum a été défini à 60 m³/h sur 2 heures, soit 120 m³. En cas d'incendie, les moyens en eau disponibles seraient assurés par la réserve incendie du site dont le volume d'eau constant est de 120 m³, ainsi que les 2 poteaux extérieurs au site.

Ainsi la société ROLL GOM disposera des moyens nécessaires à l'extinction d'un incendie sur son site.

8.2.5 Détermination des besoins en confinement

Les effluents liquides pollués à la suite d'un incendie doivent être collectés de manière à limiter les risques de pollution. L'estimation du volume de rétention minimum des eaux polluées est réalisée sur la base du document technique D9A. Les éléments suivants sont à prendre en compte dans le calcul des volumes de rétention :

- Volumes d'eau nécessaires pour les services extérieurs de lutte contre l'incendie (besoins en eau d'extinction) ;
- Volumes d'eau nécessaires aux moyens de lutte intérieure contre l'incendie ;

- Volume d'eau lié aux intempéries ;
- Volumes des liquides inflammables et non inflammables présents dans la cellule la plus défavorable.

Le tableau suivant présente une synthèse du volume d'eau à confiner en rétention dans le cadre du risque incendie, selon le document D9A.

Tableau 3 : Volume total d'eau à confiner selon la D9A

	Pour l'ensemble du site (m ³)
Besoins en eau pour la protection extérieure contre l'incendie	120
Besoins en eau pour les moyens de lutte intérieure – sprinkler	120
Présence de stock de produits liquides	-
Volume d'eau lié aux précipitations	33,85
Volume total d'eau à confiner	274
Rétention disponible au niveau du bâtiment	143
Volume de rétention à retenir pour le bassin	131

Le volume total d'eau d'extinction incendie à mettre en rétention sur le site de ROLL GOM est de 131 m³.

8.2.6 Conclusions

Le site disposera d'un bassin de rétention d'un volume utile de 421 m³. Ce bassin sera équipé d'une vanne barrage manuelle permettant de disconnecter le bassin du milieu naturel

Ainsi le volume total de liquide à mettre en rétention pour l'ensemble du site de ROLL GOM (131 m³) pourra être contenu dans le bassin de rétention du site (421 m³ de volume utile).

8.3 Analyse préliminaire des risques

L'analyse des risques conduit à retenir les scénarios suivants pour l'estimation des conséquences de la libération des potentiels de dangers.

Tableau 4 : Scénarios retenus

N°	Installation	Evènement redouté	Phénomène dangereux
2	Huiles usagées	Déversement accidentel	Feu de nappe
6	Hall de transit de déchets automobiles	Inflammation des produits combustibles	Incendie
7	Zone de stockage de pneumatiques	Inflammation des matériaux	Incendie

8.4 Evaluation de l'intensité des scénarii retenus

Les conséquences de ces phénomènes ont donc été modélisées afin de vérifier si des mesures supplémentaires sont nécessaires ou si le risque peut être considéré comme acceptable.

8.4.1 Feu de nappe dans les rétentions d'huiles usagées

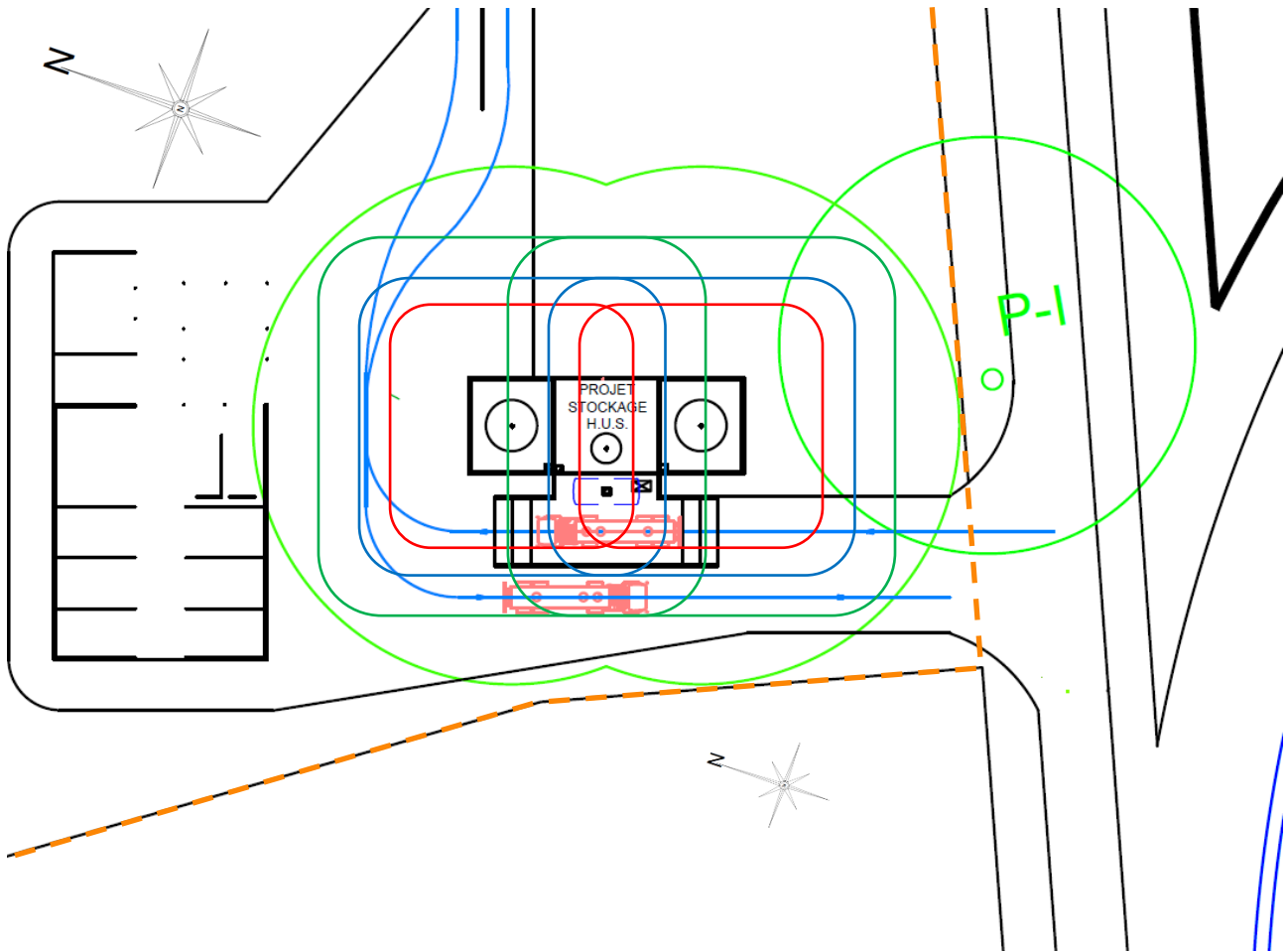


Figure 4 : Effets thermiques du feu de nappe des huiles usagées (PhD 2)

Ce phénomène dangereux ne provoquera pas d'effets thermiques irréversibles en dehors des limites de propriété du site. Des effets domino sont attendus sur la cuve de liquide de refroidissement, ne présentant pas d'enjeu en dehors d'une rupture matérielle, ni de risque de sur-accident.

8.4.2 Incendie sur le hall de stockage

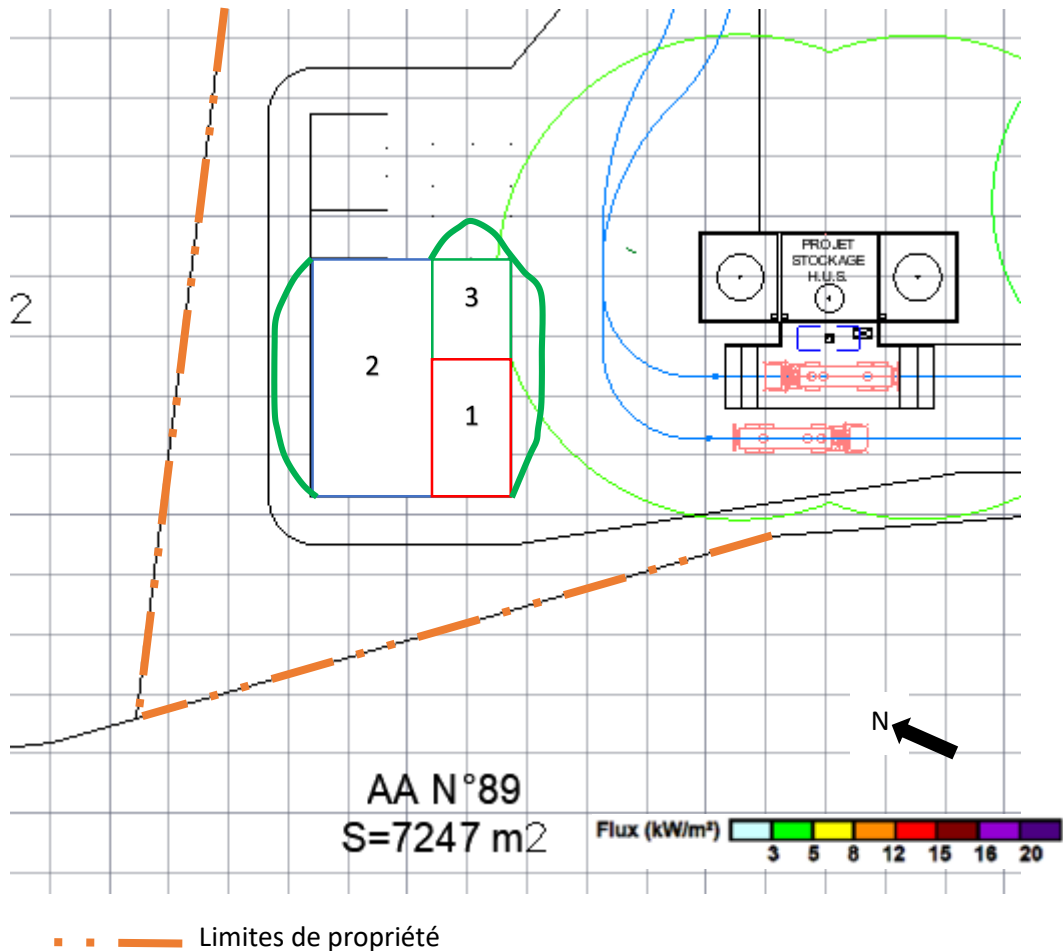


Figure 5 : Effets thermiques du hall de stockage des déchets automobiles (PhD 6)

Les effets à seuil réglementaire (3 kW/m², 5 kW/m² et 8 kW/m²) ne sortent pas des limites de propriété du site.

Ce phénomène dangereux ne provoque pas d'effets à seuil réglementaire en dehors des limites de propriété du site.

Par ailleurs, aucun effet domino (interne ou externe) n'est attendu.

8.4.3 Effets toxiques : incendie du hall de stockage

La simulation en 2D de dispersion atmosphérique des gaz de combustion d'un incendie repose sur l'utilisation du logiciel EFFECTS de GEXCON.

Nous avons ainsi considéré un nuage toxique :

- Débit massique : 1549 kg/s ;
- Hauteur du point d'émission : 25,3 m.

Conformément à la circulaire du 10 mai 2010, les conditions météorologiques étudiées sont : F3 (vent stable de vitesse 3m/s) et D5 (vent neutre de 5m/s).

Tableau 5 : Tableau des distances des seuils d'effets toxiques à hauteur d'homme (1,8 m à partir du sol)

Condition de vent et de stabilité	Distance* aux SEI eq	Distance* aux SEL eq	Distance* aux SELS eq
D5	Non atteint	Non atteint	Non atteint
F3	2 m	Non atteint	Non atteint

* Les distances sont indiquées à partir du point d'émission, soit le centre de la zone en feu.

Ainsi, aucun effet n'est ressenti à l'extérieur du bâtiment. Les effets toxiques restent confinés à l'intérieur du hall de stockage de déchets automobiles.

8.4.4 Incendie sur la zone de pneumatiques

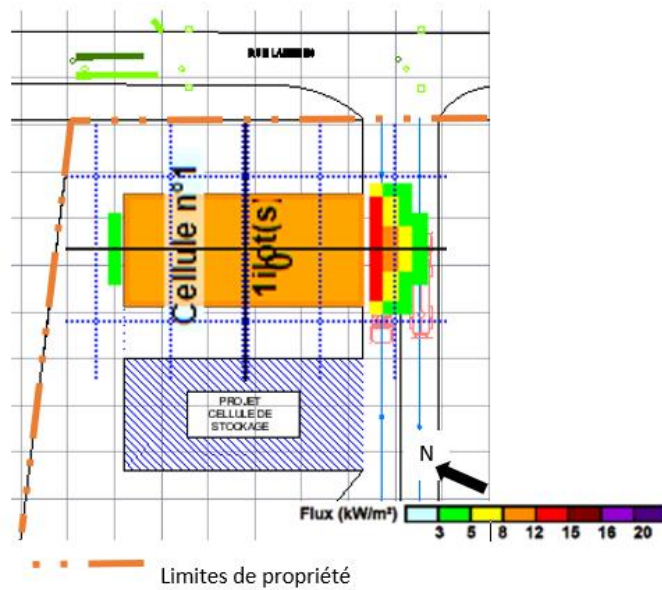


Figure 6 : Effets thermiques de l'incendie de la zone de stockage de pneumatiques (PhD 7) – stockage est

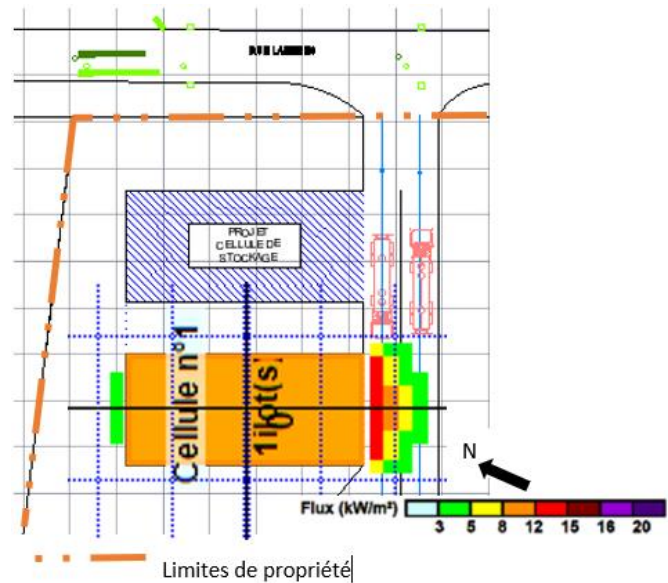


Figure 7 : Effets thermiques de l'incendie de la zone de stockage de pneumatiques (PhD 7) – stockage ouest

Les effets à seuil réglementaire (3 kW/m², 5 kW/m² et 8 kW/m²) ne sortent pas des limites de propriété du site.

Ce phénomène dangereux ne provoque pas d'effets à seuil réglementaire en dehors des limites de propriété du site.

Par ailleurs, aucun effet domino (interne ou externe) n'est attendu.

8.4.5 Effets toxiques : incendie de pneumatiques

Les seuils irréversibles des effets toxiques ne sont pas atteints.

8.5 Conclusion

L'analyse de risques des phénomènes dangereux retenus a permis de démontrer que leurs effets ne sortent pas des limites de propriété. Les risques du site de ROLL GOM sont acceptables.